

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023-054

### OBJET :

PLUi-H – Prescription de la  
modification n° 1

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Les Gets, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 5 avril 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse ; MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, CHALENCON William, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, GREVAT Jérôme, MAUVAIS Joël, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

### Résultat du vote :

votants : .....27  
pour : .....27  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procurations ont été données :

- par Rebecca VERMANT à William CHALENCON,
- par Henri-Victor TOURNIER à Jean-Louis VUAGNOUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que la commune de Saint d'Aulps comporte en son centre-bourg un secteur à aménager qui a fait l'objet d'une Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) référencée SJA02 - Plan du Milieu – dans le livret communal du PLUi-H approuvé en septembre 2022. Il précise que la commune a sollicité la CCHC pour lancer une procédure de modification adaptée sur cette OAP afin de la rendre compatible avec le projet attendu. Pour rappel, il est envisagé la création de 140 logements dont 30 logements sociaux, 10 villas individuelles, 3 locaux d'activité et 245 places de stationnement et garages. Selon le porteur de projet, les règles inscrites dans l'OAP ne permettent pas de réaliser le projet défini selon l'étude pré-opérationnelle réalisée.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L153-36 et suivants,*

*Vu l'ordonnance n°2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022-127 du 13 septembre 2022 approuvant le PLUi-H de la CCHC,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023-024 du 28 mars 2023 validant les changements à apporter au PLUi-H approuvé le 13/09/2023 pour répondre aux attentes de l'Etat dans le cadre de son recours gracieux,*

*Vu la délibération du conseil municipal de Saint Jean d'Aulps n° D2022\_11\_23 du 14 novembre 2022 sollicitant la CCHC pour lancer une procédure de modification adaptée du PLUi-H pour répondre aux attentes des aménagements sur l'OAP Plan du Milieu,*

*Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la modification du PLUi-H afin d'adapter les règles applicables sur l'OAP JSA02 – Plan du Milieu – sur la commune de Saint Jean d'Aulps,*

*Considérant que les modifications envisagées dans le cadre de la présente procédure relèvent du champ d'application de la modification du PLUi-H,*

*Considérant que l'objectif de cette modification n° 1, visant principalement à donner un cadre réglementaire permettant la réalisation du projet attendu, ne va pas à l'encontre du PLUi-H approuvé et notamment du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **à l'unanimité,**
- **décide** de prescrire la modification n°1 du PLUi-H,
- **donne** autorisation à Monsieur le Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration de cette modification,
- **rappelle** que le projet de modification n° 1 sera soumis à enquête publique après avoir été notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA).

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

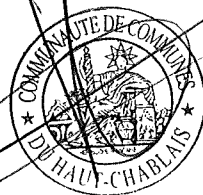
Publié ou notifié

Le : .....

Préfecture de la région  
SGCD / Pôle aménagement

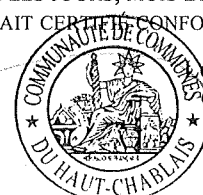
10 MAI 2023

ARRIVÉE  
2



AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président  
Fabien TROMBERT



secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD